

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique du 15 octobre 2024,

Délibération enregistrée sous le numéro : 497/2024/FVE
Conseil d'Administration du 25 octobre 2024

Sujet : Note de cadrage pour la mise en place d'un socle de connaissances et de compétences concernant la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) au sein des formations de premier cycle à compter de la rentrée 2025.

Voir la note de cadrage en pièce jointe.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur les dispositions de la note de cadrage pour la mise en place, à compter de la rentrée 2025, d'un socle de connaissances et de compétences concernant la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) au sein des formations de premier cycle.

Membres en exercice : 36

Nombre de votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Limoges, le 25 octobre 2024

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2024.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 25 octobre 2024.

Modalités de recours : En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur

Note de cadrage pour la mise en place d'un socle de connaissances et de compétences concernant la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS) au sein des formations de premier cycle à l'Université de Limoges

vus les textes officiels suivants : l'Accord de Grenoble¹ (avril 2021), le rapport du groupe de travail présidé par Jean JOUZEL² (février 2022), le plan Climat-Biodiversité³ du MESR (novembre 2022), la note de cadrage et de préconisations⁴ du MESR (juin 2023) et les préconisations de formation⁵ du MESR (septembre 2024).

Présentation

En tant qu'établissement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), l'Université de Limoges a l'ambition d'être un acteur majeur du territoire en faveur de la transition écologique et sociétale (TES) au travers de la formation de futurs professionnels, citoyens conscients des enjeux environnementaux et sociaux actuels. L'objectif principal est d'apporter à l'ensemble de la communauté une culture commune, pragmatique et objective et d'asseoir la formation sur des faits scientifiques. La prise en compte de ces enjeux dans les formations doit contribuer par ailleurs à renforcer l'attractivité auprès de tous les publics.

Par cette note de cadrage, l'Université de Limoges s'inscrit dans la suite de ses engagements formalisés par la signature de l'Accord de Grenoble en 2021¹. Cet accord se base sur le rapport du groupe de travail présidé par Jean Jouzel « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique dans l'ESR »² (février 2022) et au « Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR »³ (novembre 2022). Par ailleurs, cette note répond à l'objectif n°3 des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sur la mobilisation de l'ESR en faveur de la TEDS.

Les enseignements du niveau licence intégreront un minimum de 30 heures de formation à la TEDS par des approches orientées de préférence vers l'action et vers les solutions.

La présente note de cadrage a été co-construite par des enseignants, des enseignants-chercheurs, des personnels et des étudiants qui se sont réunis en Groupe de Travail « Formation TEDS » à cinq reprises entre le 31 janvier et le 3 juillet 2024 (voir composition à la fin de cette note). Elle sert de support quant aux modalités à suivre par les composantes et elle a pour vocation d'être synthétique afin que chacune d'entre elles puisse se l'approprier en fonction de ses spécificités, compte tenu de la diversité de leurs pratiques. Elle pourra être amenée à évoluer au gré de la mise en place du dispositif.

Comme l'ensemble du personnel enseignant et administratif doit être formé à ces enjeux, des réflexions seront menées en concertation avec le service de la Formation du personnel de l'université.

Former à la TEDS à l'Université de Limoges

Conformément aux préconisations du Ministère, les formations de 1^{er} cycle doivent intégrer à compter de la rentrée 2025, un minimum de 30 heures de formation à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable (TEDS).

Les étudiants se verront ainsi proposer **10 heures d'enseignements communs** et au minimum **20 heures d'enseignements spécifiques**.

¹CTES (Conv. pour la Transition des Établ. Sup.). *Accord de Grenoble - Pour Accélérer la Transition Socio-Écologique de l'ESR*, avril 2021

²MESR, *Sensibiliser et Former aux Enjeux de la Transition Écologique et du Développement Durable*, rapport GT Jean JOUZEL, février 2022

³MESR, *Plan Climat-Biodiversité et Transition Écologique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche*, novembre 2022

⁴MESR, *Former à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable les Étudiants de 1^{er} Cycle*, cadrage - préconisations, juin 2023

⁵MESR, *Former Enseignants et Enseignants-Chercheurs à la Transition Écologique pour un Dév. Soutenable*, préconisations, septembre 2024

Les personnels enseignants, techniques, administratifs et vacataires qui seront amenés à intervenir en tant que formateurs bénéficieront d'une formation spécifique autour de ces thématiques.

Souhaitant impliquer l'ensemble des personnels dans cette transition, l'Université de Limoges proposera également des formations à tous ceux qui souhaiteront approfondir leurs connaissances sur le sujet.

L'enseignement commun TEDS

Fondé sur l'interdisciplinarité et la transversalité des pratiques pédagogiques en tenant compte de la dimension scientifique et sociale, le socle commun devra présenter de manière systémique l'ensemble des facettes de la Transition Écologique et Sociétale par l'intermédiaire des thèmes suivants :

- le changement climatique ;
- la biodiversité et sa préservation ;
- les ressources et leurs disponibilités ;
- la transition juste et équitable / l'économie solidaire et sociale.

Il conviendra par ailleurs d'accorder une place importante aux **solutions et aux divers leviers d'actions** à mettre en œuvre pour répondre aux défis de demain. À cette fin, des témoignages d'anciens étudiants, de professionnels, de membres de la société civile, ou encore des expositions, des fresques, des salons ou tout type d'événements en lien avec la TEDS pourront être proposés.

Les enseignements communs pourront débuter indifféremment en première ou en deuxième année de cursus du 1er cycle.

Les enseignements spécifiques TEDS

Au niveau des enseignements spécifiques (20 heures minimum), la formation par l'action doit encore une fois être privilégiée. L'objectif est de permettre l'acquisition de compétences en faisant le lien entre le secteur disciplinaire et les questions de transitions. À cet effet, une approche territoriale mettant à profit les spécificités et les atouts de notre région (forêts, parcs, plans d'eau,...) est conseillée. De nombreuses initiatives existent d'ores et déjà au sein de l'Université de Limoges. Elles pourront être partagées ou mutualisées tout en favorisant autant que possible l'interdisciplinarité.

À titre d'exemples, pourront être proposés :

- des études de cas ou analyses critiques ;
- des événements de type débats MASQUES (« Mes Arguments sur les Questions Environnementales et Sociétales ») ;
- des fresques ou des ateliers (fresques du climat, de la biodiversité, atelier 2tonnes, etc...) ;
- des sorties sur le terrain dans des parcs régionaux ;
- des salons des professionnels et des métiers de la Transition ;
- des projets tutorés répondant à la problématique d'une entreprise ou d'une collectivité.

Évaluation des étudiants

En matière d'évaluation, il est préconisé :

¹CTES (Conv. pour la Transition des Établ¹, Sup.), Accord de Grenoble - Pour Accélérer la Transition Socio-Écologique de l'ESR, avril 2021

²MESR, Sensibiliser et Former aux Enjeux de la Transition Écologique et du Développement Durable, rapport GT Jean JAUZEL, février 2022

³MESR, Plan Climat-Biodiversité et Transition Écologique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, novembre 2022

⁴MESR, Former à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable les Étudiants de 1^{er} Cycle, cadrage - préconisations, juin 2023

⁵MESR, Former Enseignants et Enseignants-Chercheurs à la Transition Écologique pour un Dév. Soutenable, préconisations, septembre 2024

- Pour le socle d'enseignements communs : 1 ECTS (présence obligatoire) ;
- Pour les enseignements spécifiques : un minimum de 2 ECTS pour les 20h ou plus restantes ;
- Au-delà des connaissances, une évaluation sera mise en place pour évaluer les compétences acquises par les étudiants dans le cadre d'une action en lien avec les transitions.

Les modalités d'évaluation de l'enseignement commun et des enseignements spécifiques restent à définir. Toutefois, l'évaluation qui concerne l'enseignement relatif au socle commun doit plutôt privilégier l'expression orale active des étudiants dans la mesure du possible.

Mise en œuvre

La mise en œuvre des enseignements (communs et spécifiques) devra s'effectuer à volume horaire constant, c'est à dire sans que cela ne génère d'heures supplémentaires dans les maquettes.

Pour le socle commun :

- Les modalités d'intégration des 10 heures d'enseignement commun dans les maquettes relèvent de la responsabilité de chaque composante ;
- Le choix du contenu est assuré par le GT « Formation TEDS » incluant des experts interdisciplinaires.

Pour les enseignements spécifiques :

- L'intitulé des cours dédiés à la TEDS et les volumes horaires correspondants devront être clairement explicités dans les maquettes de manière à ce qu'ils soient facilement identifiés et à pouvoir en suivre le déploiement ;
- Chaque composante de l'Université est chargée d'effectuer un diagnostic des enseignements existants au sein de chaque formation en lien avec la TEDS. Dans le cas où le minimum de 20h ne serait pas atteint, une transformation de certains enseignements devra s'effectuer. Ce travail devra être piloté au sein de chaque composante. Pour validation, ce travail devra être présenté en CFVU ainsi qu'au GT « Formation TEDS ».

Par ailleurs, concernant les formations de licences générales, le travail en cours sur la mise en œuvre de l'Approche Programme Démarche par Compétences (AP-DC) doit intégrer la dimension de la TEDS. L'AP-DC permet en effet une prise en compte transversale de ces questions en les adossant directement aux compétences visées au sein de chaque formation.

Calendrier prévisionnel

- Octobre 2024 : validation de la note de cadrage en CFVU puis en CA ;
- Octobre - Novembre 2024 : présentation de la note de cadrage auprès des composantes ;
- Octobre 2024 : retour des fiches diagnostics « Enseignements TEDS » par les composantes ;
- Octobre 2024 à mars 2025 :
 - 4 Au niveau du GT « Formation TEDS » : construction du contenu de l'enseignement commun (10h) ;

¹CTES (Conv. pour la Transition des Établ. Sup.), Accord de Grenoble - Pour Accélérer la Transition Socio-Écologique de l'ESR, avril 2021

²MESR, Sensibiliser et Former aux Enjeux de la Transition Écologique et du Développement Durable, rapport GT Jean JOUZEL, février 2022

³MESR, Plan Climat-Biodiversité et Transition Écologique de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, novembre 2022

⁴MESR, Former à la Transition Écologique pour un Développement Soutenable les Étudiants de 1^{er} Cycle, cadrage - préconisations, juin 2023

⁵MESR, Former Enseignants et Enseignants-Chercheurs à la Transition Écologique pour un Dév. Soutenable, préconisations, septembre 2024

- ↳ Au niveau des composantes : suite au résultat du diagnostic, pilotage par les composantes de l'élaboration des enseignements spécifiques manquants puis restitution en février 2025 au plus tard. En parallèle, les composantes devront aussi travailler sur l'articulation et l'intégration des 10h de tronc commun à coût constant.
- Février 2025 : restitution et validation du plan de formation des 20h minimum de contenus spécifiques proposées par les composantes, ainsi que des modalités d'intégration des 10h d'enseignement commun ;
- Mars 2025 : validation des maquettes en CFVU ;
- Septembre 2025 : déploiement des enseignements communs et spécifiques TEDS en 1^{er} cycle.

Membres du Groupe de Travail « Formation TEDS » :

Équipe projet :

- Cellule TES : Margaux Fujol (VP Etudiante Adjointe chargée de la transition écologique et sociétale), Nicolas Tessier-Doyen (VP délégué à la Transition Ecologique et Sociétale), Fabienne Caurat Diganet (Chargée d'accompagnement au changement), Marie Deguillon (Chargée de projets TES et QVCT) ;
- Pôle Formation : Danielle Troutaud (VP CFVU), Sylvain Benoit (Directeur), Anne-Sophie Macharinow (Responsable du Service Universitaire de Pédagogie), Aurélie Doyen-Bouy (Directrice adjointe Direction Orientation Réussite et Insertion).

Membres experts, représentants des composantes et de la Présidence : Philippe Allée (FLSH), Joël Andrieu (IUT), Emilie Auditeau (FMP), Monica Cardillo (FDSE), Bertrand Courtiou (FMP), Christophe Dagot (ENSIL-ENSCI), Claire Dalmay (FST), Julien Dellier (FLSH), Jean-Marc Dous (IUT), Youssef El Hafiane (ENSIL-ENSCI), Joëlle Farigoux (IUT), François Gravié-Plante (IUT-IAE), Małgorzata Grybos (FST), Laure Lazard-Holly (Directrice de Cabinet), Véronique Maleval (FLSH), Laëtitia Pille (IUT), Bernard Ratier (FST), Marilyne Soubran (FST), Patrick Toffin (ILFOMER).